

RAPPORT N° 2023 - 15 - 11

à la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27/11/2023

Appel À Projets (AAP) "Soutien aux projets associatifs de solidarité internationale", 2ème répartition 2023.

Dans le cadre de son action internationale, le Département soutient les projets associatifs par la mise en place d'un Appel À Projets (AAP) ciblant les projets de solidarité internationale, localisés dans l'espace de la francophonie, portés par les acteurs associatifs val-de-marnais ou ayant une activité en Val-de-Marne et visant l'amélioration des conditions de vie des populations en agissant dans les domaines de :

- L'eau et l'assainissement, en particulier autour des enjeux de santé et hygiène ;
- La petite enfance dans ses dimensions, sanitaire et de Protection Maternelle et Infantile ;
- La transition écologique, en particulier en réponse aux enjeux climatiques, énergétiques et de biodiversité.

Les associations ayant déposé leurs dossiers peuvent bénéficier d'un accompagnement méthodologique pouvant aboutir à un soutien financier. Les porteurs de projets sont également orientés vers les acteurs de la solidarité internationale, tant au niveau territorial que national, qui seraient susceptibles de les accompagner et de les financer dans leurs démarches.

Le règlement de cet AAP prévoit, dans l'année, 2 phases d'instruction des demandes de soutien déposées par les associations.

La première phase de l'AAP en soutien aux projets de solidarité internationale s'est clôturée le 24 avril 2023.

6 projets ont été soutenus pour un montant de 39 000 € :

- 1 dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de la transition écologique ;
- 2 dans le secteur de la transition écologique et plus particulièrement des énergies renouvelables ;
- 1 dans le secteur de la petite enfance ;
- 1 dans les secteurs de la petite enfance, de l'eau et de l'assainissement ;
- 1 dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

2 associations ont déjà partagé un bilan intermédiaire de leurs projets et ont reçu le solde de leur subvention.

La seconde phase de sélection a été clôturée le 18 septembre 2023.

Présentation des projets

Au titre de cette 2^{ème} phase, 24 nouveaux dossiers ont été reçus et instruits :

- 10 projets ne correspondent pas aux critères retenus : associations non val-de-marnaises et/ou projets relevant de thématiques non éligibles ;
- 3 dossiers ne sont pas suffisamment mûrs et font l'objet d'un accompagnement par le Service des relations internationales et le service Proj'aide ;
- 5 dossiers, pas suffisamment renseignés, candidateront pour l'AAP 2024 ;
- 6 projets ont été instruits en recevabilité et éligibilité et sont présentés pour un soutien départemental.

6 projets sont proposés au titre de la 2^{ème} répartition 2023 (description ci-dessous) pour un montant de 51 000 €. Ces 6 projets s'inscrivent dans l'une des thématiques prioritaires retenues par la collectivité :

- 3 dans le secteur de la transition écologique ;
- 2 dans le secteur de la protection de l'enfance ;
- 1 dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ;

Ils se situent tous dans l'espace de la francophonie.

4 des 6 projets présentent des demandes émanant d'associations sollicitant pour la première fois un soutien départemental dans le cadre de l'AAP.

Les associations ont toutes signées la Charte départementale de la laïcité et le Contrat d'Engagement Républicain.

Les Villes dont sont ressortissantes les associations ont confirmé leurs activités locales.

- **L'association ONG MOACOSI (Créteil)** porte un projet de création d'une ferme « pisciculture » construite de manière durable et écologique au Sénégal.

La sécurité alimentaire de la population sénégalaise dépend largement des ressources halieutiques : près de 70 % des protéines animales sont puisées dans la mer et le plat national, le thiéboudienne, est préparé avec du riz et du poisson.

Malmenée par la surpêche (le Sénégal est le 2^{ème} pays producteur de poisson en Afrique de l'Ouest) et les effets du réchauffement climatique (les poissons migrent vers le nord du fait du réchauffement très intense des eaux de surface), la ressource halieutique traditionnellement foisonnante dans les eaux sénégalaises se tarit rapidement.

L'Association propose de répondre aux 3 500 femmes de l'ONG MOACOSI Sénégal, pour la construction d'une ferme piscicole avec l'aménagement de 20 bassins, la construction d'un forage, d'une pompe alimentée par des panneaux solaires et un château d'eau. 7 personnes seront embauchées pour assurer l'entretien, la vente des poissons. Une entreprise conseillée par l'Agence Nationale de l'Aquaculture assurera les travaux et la formation du personnel. La commune de Diosong par contrat met un terrain à disposition. Les poissons seront vendus à une grande surface, sur les marchés et dans des restaurants. Le poisson sera vendu frais ou séché, les femmes de l'Association assureront le séchage avec des fours solaires.

Un contrat est signé avec l'enseigne Auchan, ce qui assure une sécurité de revenus.

- **L'Association Solidarité Internationale Plateau Briard ASIPB (Villecresnes)** porte un projet d'installation de panneaux solaires pour une maison de santé et la pose de 10 candélabres solaires dans un village du Cameroun.

Le centre de santé de Ndoulou a été construit par l'ASIPB dans le cadre d'une coopération entre la Communauté de communes du Plateau Briard et la mairie de Bonalea au Cameroun. Le centre a été confié au ministère de la Santé Publique qui en assure l'exploitation à travers sa délégation régionale de la santé du littoral. Le centre de santé assure les missions de santé de première nécessité (pansements, consultation générale, crise de paludisme, hospitalisation de courte durée). L'hôpital

le plus proche est situé à 1h30 du village. Les villageois, pour des raisons financières et de distance, s'y rendent rarement.

Les nombreuses coupures de courant mettent en danger la vie des patients et handicapent le travail des soignants. Le projet prévoit de rendre le centre autonome en électricité avec la pose de 16 panneaux photovoltaïques. Les travaux seront réalisés par l'entreprise ALF ALFINEER de Douala avec un suivi régulier des travaux par l'équipe de la chefferie de Ndoulou-Badou et l'ASIPB. L'entreprise dispensera une formation au personnel technique du centre de santé et à l'équipe de la chefferie.

Pour sécuriser les déplacements dans le village et surtout pour les jeunes enfants qui rentrent de l'école, il est prévu dans un premier temps d'installer 10 candélabres solaires dans les parties les plus insécurisées. Les enfants parcourent 5 km pour se rendre à l'école.

L'ensemble des réalisations sera rétrocédé d'une part à la délégation régionale de santé du littoral et d'autre part à la commune de Bonalea.

- **L'Association pour le Développement de Tiguint ADT (Mauritanie) (Vitry-sur-Seine)** porte un projet d'extension d'un groupe scolaire avec la construction de 6 nouvelles latrines.

La demande de scolarisation est très forte, il est devenu urgent de doubler la capacité d'accueil de l'école. Outre la construction de salles de classe, le projet prévoit de construire 6 nouvelles latrines (2 blocs de 3 latrines pour filles et garçons) équipées en électricité, 1 point d'eau dans chaque bloc pour le lavage des mains, la construction d'une fosse septique (50 usagers) et d'un puits perdu.

La Commune prend en charge le salaire du gardien, l'entretien, les factures d'électricité et d'eau. Le personnel de l'école est pris en charge par l'État.

Les parents d'élèves vont participer à la construction des latrines.

L'école sera clôturée par un grillage robuste pour sécuriser les bâtiments de la circulation des animaux et permettre aux élèves de travailler sans être dérangés.

- **L'association Avenir Togo (Fontenay-sous-Bois)** porte un projet d'installation de panneaux solaires sur l'espace santé au Togo.

L'association Avenir Togo a créé la structure d'accueil, le CAST, en 1995 à Kpalimé, La mission du CAST est d'améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies. Il accueille des enfants, des jeunes vulnérables. Il apporte un soutien aux familles, à l'accès à l'autonomie et un accès aux soins.

En 2020, une importante installation solaire a déjà été mise en place au centre de santé. La structure en mesure aujourd'hui les bénéficiaires, tant d'un point de vue financier, qu'écologique et pratique. La puissance générée par l'installation photovoltaïque actuelle n'est pas suffisante pour couvrir les besoins de l'espace santé et notamment les besoins du laboratoire d'analyses médicales.

Le projet propose le renforcement du système solaire par l'installation de 26 nouveaux panneaux solaires associés principalement à 2 batteries, 1 onduleur, 1 convertisseur/chargeur et un régulateur de charge. Les panneaux seront installés sur le toit du parking, l'installation sera sécurisée et protégée des chocs et des vols. Les batteries et les convertisseurs/régulateurs seront installés à l'intérieur du bâtiment, dans un endroit sécurisé.

- **L'association Les Compagnons de Valence COVAKK (République Démocratique du Congo) (Thiais)** porte un projet de rénovation d'un espace d'accueil pour des tout-petits, des femmes enceintes, des filles mères, de sensibilisation du public à l'éveil de l'enfant.

Le projet a été identifié par une association locale, Muasi Telema. Les conditions d'accueil de l'espace nourrisson dans le centre hospitalier se sont dégradées et pendant la pandémie COVID, les femmes n'ont plus fréquenté la structure. Le projet est aussi motivé par le taux de mortalité infantile, un des plus élevés au monde, le fait que des enfants ne reçoivent pas un cycle complet de vaccins chaque année et la difficulté pour certaines filles mères à contrôler leurs gestes avec leurs bébés souvent non désirés.

L'association Les Compagnons de Valence va financer la remise en état des locaux (peinture, réparation), l'achat de matériel pour le fonctionnement (ordinateurs, matériel de bureau), du matériel pour l'auscultation des mamans et bébés (pèse-bébé, table à langer, stéthoscope, toise, des lits, des carnets de santé, tapis d'éveil, jouets éducatifs). Avec le soutien d'une association Val-de-Marnaise SOS Enfants, l'association locale Muasi Telema va organiser des temps d'échanges avec les jeunes filles-mères à l'aide de petits films traitant des gestes malveillants sur les bébés.

COVAKK va financer la remise en peinture, propreté des locaux.
Le service sera sous la responsabilité du médecin directeur du centre hospitalier.

- **L'association Île de France Ukraine IDFU (Fresnes)** porte un projet de rénovation d'un orphelinat accueillant des enfants de 1 à 15 ans en Ukraine.

Suite aux missions de solidarité régulières de l'IDFU liées à l'invasion russe de février 2022, la direction administrative de l'orphelinat a soumis aux membres de l'Association, le besoin de rénovation et d'extension de l'orphelinat. Le nombre d'enfants accueillis a doublé en un an entraînant de très mauvaises conditions de vie.

La direction de l'établissement demande la rénovation de 2 bâtiments, 1 pour 2 dortoirs de 40 lits avec dans chaque dortoir, 1 bloc sanitaire composé de 6 douches, 4 lavabos, 4 toilettes et 1 bâtiment pour 4 salles de classes avec 2 toilettes et 2 lavabos.

De nombreuses coupures de courant perturbent le bien-être des enfants et l'inquiétude est grande avec l'arrivée de l'hiver. L'Association propose l'achat de 4 générateurs qui constituent aujourd'hui une solution d'urgence pour obtenir une autonomie énergétique car de nombreuses centrales électriques ont été détruites. Le projet vise aussi à mettre aux normes d'hygiène la cuisine centrale (eaux usées, bacs à graisse, toilettes) et l'achat de 2 machines à laver le linge.

Le présent rapport propose de participer au cofinancement de ces 6 projets, avec l'attribution de 6 subventions pour un montant global de 51 000 €, selon la répartition figurant dans le tableau annexé à la délibération.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Rapport présenté par :
Mme SEGUI
Vice présidente du Conseil départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Segui', with a horizontal line underneath.